



2011 ENGAGEMENT LOCATAIRE CLES EN MAIN (1)

FORMULE n°1 : Engagement Clés en main : 7 épreuves ou meetings, soit 28 courses

- ▶ 39 500 € HT, soit 47 242 € TTC, pour l'engagement
- ▶ 680 € TTC pour les droits d'engagement ASA par meeting
- ▶ 500 € HT, soit 598 € TTC, pour l'assurance et dépôt de garantie de 2 000 ou 6000 € TTC/ par meeting

FORMULE n°2 : Engagement Clés en main : 7 épreuves ou meetings, soit 14 courses

- ▶ 24 000 € HT, soit 28 704 € TTC, pour l'engagement
- ▶ 340 € TTC pour les droits d'engagement ASA par meeting
- ▶ 500 € HT, soit 598 € TTC, pour l'assurance et dépôt de garantie de 2 000 ou 6000 € TTC/ par meeting

Comprenant :

- L'engagement aux épreuves de la **MITJET Série**.

Comprenant : essais qualificatifs 30 min ; 2 ou 4 courses (suivant la formule choisie) durant le meeting et l'inscription auprès du circuit.

- La mise à disposition d'un véhicule MITJET pendant ces épreuves.
- L'emplacement du véhicule dans le village **MITJET Série** pendant chaque meeting
- L'accueil du client sous la structure VIP tout au long de chaque meeting.
- L'essence lors des épreuves
- L'assistance mécanique sur circuit par épreuve. (Comprenant l'entretien et un mécanicien pour 2 autos).

Non compris :

- La réparation des casses ou avaries moteur.
- La réparation des dommages causés au véhicule suite à un accrochage responsable ou non, ou à une sortie de piste.
- Les frais de déplacement, hébergement et restauration du pilote.
- La combinaison pilote obligatoire (tarif 780 € HT, soit 932.88 € TTC par pilote)
- La licence FFSA en cours de validité (obligatoire).

MODE DE REGLEMENT :

Engagement Clés en main : Engagement locataire pour 7 épreuves : 28 courses

Versement d'un acompte de 11 950€ HT (soit 14 292.20€ TTC) à la signature de l'engagement pour valider l'inscription. Le solde de l'engagement est à payer en 3 échéances de 9183.33 € HT (soit 10 983. 26€ TTC) les 1^{er} mars, 1^{er} juin et 1^{er} septembre

Engagement Clés en main : Engagement locataire pour 7 épreuves : 14 courses

Versement d'un acompte de 8000 € HT (soit 9 568€ TTC) à la signature de l'engagement pour valider l'inscription. Le solde de l'engagement est à payer en 2 échéances de 8000 € HT (soit 9 568€ TTC) les 1^{er} mars et, 1^{er} juin.

Les droits d'engagement ASA (340 €) par meeting et par voiture sont à régler avant le début de chaque épreuve.

ATTENTION : Inscription limitée à 60 véhicules.

Seront prioritaires les pilotes s'inscrivant pour la saison complète et payant leur inscription aux dates prévues dans l'engagement. Dès lors qu'un client inscrit ne s'acquittait pas des sommes dues à leur échéance, VIP CHALLENGE aura la possibilité de dénoncer le présent engagement suivant les modalités prévues à ces conditions générales et de procéder à l'inscription d'un nouveau pilote en ses lieux et place. Ne pourront participer à la 1^{ère} épreuve de la série 2011, ou à toute autre épreuve ultérieure, que les pilotes ayant réglé l'intégralité des sommes exigibles au jour de l'épreuve.

Signature client et cachet :

VIP-CHALLENGE - SPECIALISTE DE L'ANIMATION AUTOMOBILE – STAGES DE PILOTAGE
ZA de Longuetterre - 7 Allée de Longuetterre - 31850 MONTRABE - Tél : 05.34.25.85.33 - Fax : 05.34.25.79.61

E-Mail : vip-challenge@wanadoo.fr - Website : www.mitjet-serie.com

N° SIRET : 45212229400039 – N° TVA : FR83452122294 – APE : 9319Z





2011 ENGAGEMENT LOCATAIRE CLES EN MAIN (2)

Si personne physique, Nom, prénom :
Si société, Dénomination, n°RCS :
TEAM : CONTACT :
Adresse :
Tel fixe : Port : Fax :
E-mail :
N° de licence ASA Poids : Taille :
La licence FFSA est obligatoire pour participer aux épreuves de la Mitjet Série.

Je soussigné, Monsieur....., agissant à titre personnel ou en qualité de gérant de la société, procède à mon inscription pour participer à l'intégralité des 7 épreuves de la série MITJET 2011 suivant la formule choisie ci-dessous.

Formule 1 : 7 meetings / 28 courses OU Formule 2 : 7/ meetings / 14 courses

Cochez la(es) case(s) correspondante(s) à votre engagement et vos options.

Je m'engage à respecter le règlement sportif et technique des meetings MITJET dont je reconnais avoir intégralement pris connaissance préalablement.
Je reconnais que tout pilote devra obligatoirement disposer d'une licence FFSA, qu'il aura pris le soin d'obtenir préalablement, pour participer aux épreuves.

Signature et cachet :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le client décharge de toute responsabilité VIP CHALLENGE et ses dirigeants en cas d'accident corporel, responsable ou non, durant une épreuve ou une session de conduite en MITJET à moins qu'il ne soit démontré que ces dommages proviennent d'un vice, ou d'un défaut de maintenance du véhicule ou d'un manquement avéré aux obligations contractuelle de VIP CHALLENGE.

Le calendrier prévisionnel des épreuves est fixé, en fonction des exigences de la FFSA, en mars 2011. Il sera adressé immédiatement au client et pourra faire l'objet de modifications à tout moment, dès lors qu'elles seraient indépendantes de la volonté de VIP CHALLENGE et lui serait notifié au plus tard 15 jours avant la date prévue du meeting, ce qui est expressément accepté par le client qui reconnaît que compte tenu de la spécificité de l'engagement, les dates de tenue des meetings ne sont pas pour lui déterminantes.

GARANTIE:

Le Client est exclusivement responsable de la casse ou des dommages matériels causés au véhicule MITJET mis à disposition lors de l'épreuve (dégâts de carrosserie, mécanique, moteur, surrégime, etc) à moins qu'il ne soit avéré qu'ils proviennent d'un vice ou défaut de maintenance du véhicule ou d'un manquement de VIP CHALLENGE à ses obligations contractuelles. La souscription d'une garantie dommage (non obligatoire) est possible pour un montant de 300 €HT par pilote et par épreuve avec une franchise de 2 000 € TTC (un chèque de caution de 2000 € est à remettre avant chaque épreuve) pour un montant de dommages garantis maximal de 5 500 € TTC.

En l'absence de souscription de cette garantie, un chèque de caution de 5 500 € est à remettre avant chaque épreuve.

ATTENTION : En cas de sinistre lors d'une course, le pilote ne pourra prendre le départ de la course suivante, sans avoir au préalable souscrit une seconde garantie et remis un second chèque de caution, quel que soit le montant des dégâts.

VIP-CHALLENGE - SPECIALISTE DE L'ANIMATION AUTOMOBILE – STAGES DE PILOTAGE
ZA de Longuetterre - 7 Allée de Longuetterre - 31850 MONTRABE - Tél : 05.34.25.85.33 - Fax : 05.34.25.79.61

E-Mail : vip-challenge@wanadoo.fr - Website : www.mitjet-serie.com

N° SIRET : 45212229400039 – N° TVA : FR83452122294 – APE : 9319Z





PAIEMENT ET RESILIATION

Le contrat est ferme et définitif et aucune annulation ne pourra être prise en compte par VIP CHALLENGE. En cas de renonciation du Client au présent engagement, quel qu'en soit les causes et le moment et dès lors qu'elles ne sont pas imputables à VIP CHALLENGE, l'intégralité de l'engagement saison demeure dû et exigible et aucun remboursement ne pourra être opéré.

Tout défaut de paiement aux échéances ci-avant fixées sera de plein droit productif d'intérêts sans que ce taux ne puisse être inférieur à 3 fois ledit taux d'intérêt légal, majoré de 3 points, et sans préjudice de la faculté pour la société VIP CHALLENGE de refuser la participation du Client aux épreuves jusqu'à complet paiement.

Par ailleurs, en cas de défaut de paiement, le présent engagement sera résilié de plein droit, à l'initiative de VIP CHALLENGE, dès lors que la situation ne serait pas intégralement régularisée dans un délai de 15 jours à compter de la réception par le Client d'une LR avec AR de mise en demeure mentionnant l'intention de VIP CHALLENGE de se prévaloir de la présente clause résolutoire.

CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE

Tout différend découlant de l'interprétation, l'exécution ou ses suites, ou la résiliation du présent contrat relève, dès lors que le co-contractant est commerçant, du tribunal de commerce de TOULOUSE.

Fait à :
Le :

Signature et cachet commercial :
(Précédé de la mention « bon pour accord »)

VIP-CHALLENGE - SPECIALISTE DE L'ANIMATION AUTOMOBILE – STAGES DE PILOTAGE
ZA de Longuetterre - 7 Allée de Longuetterre - 31850 MONTRABE - Tél : 05.34.25.85.33 - Fax : 05.34.25.79.61
E-Mail : vip-challenge@wanadoo.fr - Website : www.mitjet-serie.com
N° SIRET : 45212229400039 – N° TVA : FR83452122294 – APE : 9319Z

